

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.03.2019	17h11	19.134	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 18.044
-------------------------------------	---

Titre : Rendons l'offre en places d'apprentissage plus attrayante pour les PME !

Contenu :

En marge du lancement du « contrat-formation », le Conseil d'État est prié d'étudier les moyens de faciliter la création de nouvelles places d'apprentissage dual en allégeant ou en simplifiant, dans toute la mesure du possible, le fardeau réglementaire et administratif imposé aux entreprises en lien avec la mise à disposition de telles places de formation.

Le canton œuvre en partenariat étroit avec les organisations du monde du travail à cette fin.

Développement (obligatoire) :

Comme l'indique le rapport de la commission Fiscalité en lien avec la réforme fiscale, « pour le Conseil d'État, la formation professionnelle est un des secteurs qui a le plus grand potentiel d'économies, par l'incitation à la dualisation. La formation en mode dual est aussi la filière professionnelle la plus efficace en termes d'intégration au marché du travail. »

Ce constat est très largement partagé, en Suisse et dans le monde, et tout doit être entrepris pour maintenir et développer l'apprentissage en entreprise.

Dans le canton de Neuchâtel, malgré de sensibles progrès ces dernières années, encore trop peu d'employeurs forment des apprenti-e-s. Parmi les raisons qui les retiennent, le fardeau administratif et organisationnel lié à la gestion de l'apprentissage est souvent évoqué, notamment par les petites et moyennes entreprises.

En complément au volet financier du « contrat-formation », un allègement de ce fardeau peut inciter plus de PME à faire le pas et offrir des places d'apprentissage. Les propositions dans ce sens doivent se faire dans le cadre du dialogue entre l'État et les organisations du monde du travail.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Mauro Moruzzi

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Aël Kistler	Mireille Tissot-Daguette	Alain Marti
Laurent Suter	Blaise Fivaz	Jennifer Hirter
Maxime Auchlin	Jan Homberger	

Position du Conseil d'État :

Le Conseil d'État ne s'oppose pas au postulat sur le fond mais sur la forme. Il s'oppose sur la forme en raison du délai de réponse qu'il impose alors qu'un bilan du contrat formation est prévu après 5 ans, bilan qui pourrait parfaitement intégrer une réponse à la question soulevée par le postulat.